

## **Compte Rendu du Conseil municipal du 15 Septembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le quinze du mois de septembre, s'est réuni en séance ordinaire, le conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Absents excusés : M. Lionel LESUEUR, (Pouvoir donné), Mme Catherine LEROYER, M. Damien GROSSE,

Absent : Antoine DUPUY

### **DEMISSION D'UN CONSEILLER**

Monsieur Joris PIERRARD informe Madame le Maire et le conseil Municipal de sa démission du Conseil Municipal du fait de son déménagement dans une autre commune.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La Commission de finances s'est réunie pour fixer les montants des subventions pour l'année 2017 pour les associations Varennoises et une Association hors Commune. Le Conseil Municipal valide les montants fixés par la Commission des finances à l'unanimité.

### **RECRUTEMENTS DE 2 APPRENTIS**

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par l'élève. Il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage pour 2 jeunes qui préparent le CAP petite enfance. Un garçon de 15 ans pour un apprentissage sur 2 ans. Et une jeune fille de 23 ans pour un apprentissage sur une année. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le recrutement de ces 2 apprentis.

### **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AVENIR**

Madame Le Maire, expose que les contrats aidés et notamment les contrats d'avenir ont été supprimés. 2 contrats d'avenir en poste actuellement sont à renouveler et Madame Le Maire se démène auprès de la mission locale pour pouvoir continuer à bénéficier des 75% de participation de l'état en reconduisant ces 2 contrats. La solution de payer la formation du CAP petite enfance à un de nos employé jeune permettrait de pouvoir prolonger l'emploi d'avenir. Madame Le Maire demande donc l'accord du conseil Municipal pour payer cette formation d'un montant de 749€ environ.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de payer la formation auprès du CNED pour la préparation au CAP petite Enfance de notre agent en contrat avenir.

## **FRAIS DE SCOLARITE 2016-2017**

Les frais de scolarité sont à facturer aux Communes du Moulinet sur Solin et Langesse pour respectivement 4 élèves en primaires pour le Moulinet et 3 élèves en primaire pour Langesse.

Aucun élève en maternelle n'est scolarisé pour cette année scolaire.

Les frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2016-2017 pour les 158 élèves s'élèvent à 133 781€. Soit 846 € par élève. Il sera donc demandé aux Communes du Moulinet sur Solin et Langesse, cette somme multipliée par le nombre d'élèves habitants leurs communes. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

## **REVISION DES LOYERS COMMUNAUX**

Les travaux de la Maison MERLIN étant engagé, cette maison pourra être louée à partir du mois de janvier 2018. Madame Le Maire demande donc au conseil Municipal de fixer le montant du loyer. Après avoir délibéré et au vu de la surface du logement, Le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer à 450€ par mois.

D'autre part, Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un logement communal actuellement vacant est sollicité par un professionnel de santé pour exercer son activité. Elle demande donc l'approbation du Conseil avant de donner son accord. Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte d'accueillir une Ostéopathe dans le logement situé au 2 rue d'Ouzouer, et propose les mêmes conditions d'accueil que tous les autres professionnels de santé, à savoir 6 mois de loyers gratuits pour démarrer son activité.

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'augmenter les crédits d'un compte pour permettre le règlement des intérêts d'emprunts. Elle propose de faire le virement suivant :

6611 intérêts	:	+ 200.00 €
6542 créances éteintes	:	- 200.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE LA COMMUNE**

Au vu des montants du fond national de péréquation en augmentation, il convient d'augmenter le compte 739223 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales dès que le montant définitif sera connu.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE A L'AGENCE LOIRET NUMERIQUE**

La Communauté de Commune souhaite adhérer au syndicat mixte ouvert Agence Loiret Numérique. Elle doit pour se faire obtenir l'accord préalable des conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Commune.

Madame Le Maire expose les statuts du syndicat mixte ouvert agence Loiret numérique et demande donc au Conseil Municipal de délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais au syndicat mixte ouvert Agence Loiret Numérique.

## **ADHESION DE DEUX NOUVELLES COMMUNES ET DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET AU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE.**

Deux nouvelles communes, ainsi que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret souhaite adhérer au syndicat pour la gestion de la fourrière animale.

Il revient aux organes délibérants des collectivités membres de donner leur avis sur les modifications de périmètres liées à l'adhésion de nouvelles collectivités.

Madame Le Maire demande donc l'avis du Conseil Municipal et propose de délibérer. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés, ainsi que celle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale.

## **ADMISSION EN NON VALEUR**

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en non-valeur sur le budget eau et assainissement la somme de 146.07€. Dette d'eau d'une Société déclarée en liquidation judiciaire le 20 janvier 2014.

## **ETUDE DES DROITS DE PREEMPTION URBAINS**

5 dossiers ont été soumis au droit de préemption urbain :

Une maison située 26 rue des Meaux Prés sur un terrain de 1132m<sup>2</sup>

Une maison située au 17 Route d'Ouzouer sur un terrain de 680 m<sup>2</sup>

Une maison située au 24 rue des Meaux Prés sur un terrain de 1286 m<sup>2</sup>

Une maison située au 32 rue de la Maincereine sur un terrain de 2577m<sup>2</sup>

Un terrain de 390 m<sup>2</sup> situé au Bussoy

## **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE TRAVAUX DU 10 JUIN 2017**

Madame Le Maire expose les différents points abordés lors de la Commission de travaux du 10 juin 2017.

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA 3CFG**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi 5 septembre 2017. Madame Le Maire donne lecture des différents points abordés lors de ce conseil communautaire.

### **Affaires diverses**

Le conseil départemental nous informe d'une subvention accordée de 14 856€ pour la mise en conformité de la station d'épuration.

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le sénateur Jean-Pierre SUEUR qui nous informe que dans le cadre des crédits votés au titre de la dotation d'action parlementaire du Sénat, une subvention de 4000€ est octroyée pour financer les travaux d'étanchéité par ravalement du château.

Madame le Maire informe que notre demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le changement des 2 portes de l'école n'a pas été retenue. Ainsi que la même subvention demandée pour la réfection d'une partie des trottoirs du Bourg.

Madame Le Maire présente les rapports d'activités du SPANC de la C2C Lorris pour l'année 2016.

Madame le Maire donne lecture des échanges de courriers entre Monsieur SAURY président du Conseil Départemental et Nicolas HULOT concernant l'aménagement d'un diffuseur de l'A77 à la hauteur de la Commune. Monsieur Nicolas HULOT a transmis ce courrier à Mme Elisabeth BORNE, ministre déléguée chargée des Transports.

Madame Le Maire informe d'un courrier reçu par le préfet, concernant la Conférence nationale des territoires. Une lettre du premier ministre est jointe concernant une concertation locale qui sera lancée en octobre prochain.

Lecture par Madame Le Maire, d'un courrier concernant la fermeture de la Trésorerie de Lorris. Monsieur le Sénateur Jean-Pierre SUEUR a contacté Monsieur DUFRESNOY administrateur Général des Finances Publiques. Ce dernier confirme qu'une permanence de la Trésorerie sera assurée le jeudi matin (jour du marché de Lorris)

Madame Le Maire informe le conseil Municipal d'un courrier en recommandé adressé à la Commune d'Ouzouer des champs concernant la réactualisation à compter de janvier 2016 de la convention de fourniture en eau potable. Cette situation ne doit plus durer.

Le SIVLO nous informe qu'une réunion va avoir lieu prochainement pour recenser les opportunités foncières qui pourraient être intégrées à un projet global en vue de réduire les risques d'inondations. Varennes-Changy est concerné par la rivière du Puiseaux, le ru des Fontaines et la Source Saint Martin.

Madame le Maire informe d'un contact pris avec la Société NORDEX concernant le potentiel éolien de la Commune de Varennes-Changy.

Madame Le Maire informe d'un problème récurrent de vitesse excessive sur la Commune de Varennes-Changy.

### **Informations diverses**

Les professeurs d'EPS du collège de Lorris nous adressent le bilan de l'Association sportive du Collège de Lorris. Plusieurs jeunes Varennois apparaissent dans ce bilan.

Le Président de la Fédération française d'équitation nous informe des bons résultats des cavaliers du Club « Les écuries de Changy »

Notre assureur du personnel SOFAXIS nous adresse le panorama des absences du personnel pour raison de santé pour l'année 2016.

Diffusion du magazine POSTEO de septembre 2017

### **Remerciements et divers :**

Remerciements de l'école en fête pour la kermesse

Remerciements d'un administré pour la réparation de sa clôture abimée lors d'un fauchage.

Lecture d'un faire-part de décès

Lecture d'un faire part de mariage

Remerciements pour des condoléances

Diffusion de 3 cartes postales

## **Expressions des conseillers**

Un conseiller précise que plusieurs raccords d'enrobé ont été fait sur la route de Langesse. Mais néanmoins, un adjoint précise que sur cette même route une demande d'amélioration est souhaitable suite aux travaux de la défense incendie.

Un conseiller demande si un courrier de remerciements a été fait auprès de la personne qui a prêté son tracteur pour le comice agricole de Lorris. Madame le Maire, répond que des remerciements par mail ont été transmis à ce Monsieur.

Un Adjoint informe qu'il participera prochainement à la réunion phytosanitaire.

Un conseiller nous parle de la réunion de mutualisation qui a eu lieu à la Communauté de Communes. Cette réunion a surtout permis de définir les termes en matière gestion du personnel.

Une adjointe nous informe que les travaux de l'exposition réalisé par les enfants autour du musée Girodet seront exposés jusqu'à décembre 2017. Elle en profite pour nous informer que dans le cadre des journées du patrimoine, le musée Girodet sera exceptionnellement ouvert ce week-end.

Elle précise également que les mosaïques réalisées dans le cadre des TAP avec une intervenante, sont prêtes à être installées sur le mur intérieur de l'école. Cette installation devrait être réalisés le week-end du 23 et 24 septembre.

Cette même adjointe recherche des livres très vieux pour faire de la culture de champignons pour une école de Bellegarde.

Elle demande également que le projet de bibliothèque soit affiné pour connaitre le public concerné et les livres à trier et conserver.

Dans un autre registre, elle déplore constater que chaque semaine, des immondices sont déposées autour des conteneurs de recyclage au lotissement de la Boulée.

Une conseillère a remarqué que de nombreux candélabres ne sont pas allumés route de Nogent. Madame Le Maire précise, que les horloges qui gèrent ces allumages sont souvent décalées à cause des coupures de courant. Une vérification sera faite.

Une adjointe informe de nombreux trous en formation dans la chaussée de la rue de la Charbonnière. La Commission de travaux passera voir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45

